Image not found or type unknown

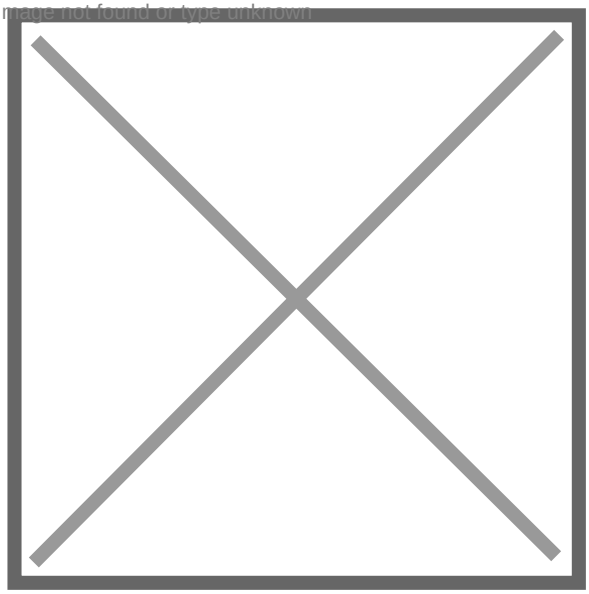

Litige avec france telecom

Par **canion**, le **31/01/2011** à **18:29**

Bonjour,
Je reçois le 25 janvier 2011 un courrier en envoi simple d'une societe de recouvrement missionnée par France Telecom pour un dû de 39€ dont il n'est apporté aucune autre précision par ailleurs, si ce n'est que cela concerne un habonnement internet de 2006, pour lequel je n'ai eu aucun courrier, ni aucune relance de quoi que ce soit! depuis cette date.
D'autre part les méthodes employées par ces sociétés sont scandaleuses, car un aprés midi que j'étais chez mes parents qui habitent ma région, j'ai eu un appel téléphonique d'une personne se réclamant de la poste pour me demander si je connaissais un dénommé philippe Canion? comme il s'agissait de moi-même j'ai décliné mon identité, cette personne m'a alors demandé mon adresse en me disant que du courrier me concernant était en attente depuis juillet 2010?et qu'elle allait me le faire parvenir au plus tôt!. donc ma question est : cette action est t'elle légale? que dois-je faire, ou ne pas faire? et quels sont les risques? sachant que je suis au chômage et au rmi?
merci d'avance de votre réponse.
avec mes cordiales salutations
Ph.CANION

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés